

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
 - VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 63-3/PR/MDRC du 14 Janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération, modifié par Décret N° 544/PR/MDRC du 29 Décembre 1966 ;
 - VU le Décret N° 37/PR/MDRC du 25 Janvier 1966, portant nomination de Mr. AMOUSSOU comme Directeur par intérim du Service du Génie Rural et des Améliorations Foncières ;
 - VU l'Arrêté N° 632/MFPRAT/DP-2 du 7-9-68, portant nomination de MM. ADIKPETO Bernard Coovi et CAPO-CHICHI Yénakpondji Janvier, Ingénieurs du Génie Rural dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics ;
 - SUR la Proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont abrogées les dispositions du Décret N° 37/PR/MDRC du 25 Janvier 1966 portant nomination en qualité de Directeur par intérim du Service du Génie Rural de Mr. AMOUSSOU Bruno.

ARTICLE 2.- Monsieur Bernard Coovi ADIKPETO Ingénieur Principal des Travaux Publics de 2^e Classe 2^eme Echelon Stagiaire, est nommé Directeur par intérim du Service du Génie Rural et des Améliorations Foncières en remplacement de Mr. AMOUSSOU Bruno, Président-Directeur Général de la SONADER.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui aura effet pour compter de sa date de signature, sera publié et communiqué partout (où besoin sera).-

Fait à COTONOU, le 24 Décembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,


Stanislas Yedomon KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Adrien AHANHANZO GLELE

AMPLIATIONS :

PR 4 - MEF 4 - IAA 2 - JORD 1 - DCCT 1 - DN 2
MDRC 4 - GR 2 - DGF-DB-SF-CF 4 - CES 5 - CS 6
TRESOR 4 - SGG 4 - Tous Soes 9 - Inéressés 2
SCM 10 - DCAT 2 - 03 - Chars 1 - SGP 2